



Le patrimoine des communes – Bilan communal

Depuis l'avènement de la comptabilité générale en 1995, les communes disposent d'un bilan qui livre un instantané de leur **situation patrimoniale** à une date donnée. **L'actif** regroupe l'ensemble des avoirs et des droits de la commune alors que le **passif** répertorie les ressources mises à leur disposition (fonds propres et dettes).

Principaux postes du bilan communal wallon* – 2022

Bilan	Poste	en millions EUR	en %
Actifs immobilisés	Immobilisations corporelles	16.812	70,6%
	Immobilisations financières	1.716	7,2%
	Subsides et prêts octroyés	1.379	5,8%
	Immobilisations incorporelles	44	0,2%
Actifs circulants	Créances à un an au plus	1.612	6,8%
	Comptes financiers	2.103	8,8%
	Compte de tiers & Régularisation	148	0,6%
Fonds propres	Capital (initial)	6.031	25,3%
	Résultats capitalisés	3.907	16,4%
	Résultats reportés	1.255	5,3%
	Réserves	1.057	4,4%
	Subsides d'investissement, dons et legs	4.246	17,8%
	Provisions pour risques et charges	541	2,3%
Dettes	Dettes à plus d'un an	5.295	22,2%
	Dettes à moins d'un an	1.349	5,7%
	Compte de tiers & Régularisation	133	0,6%
Total du bilan		23.815	100,0%

* N = 247 communes wallonnes



Il s'agit d'un apport important de la **nouvelle comptabilité communale (NCC)**.

Antérieurement, la connaissance et la gestion du patrimoine communal se limitaient à un inventaire physique, dans un simple livre sommier, des immeubles, des rentes et droits immobiliers et des valeurs en portefeuille. Dans la **comptabilité budgétaire**, seules les opérations d'achat et de vente de biens de patrimoine au cours de l'exercice sont prises en considération. Un investissement qui contribue à améliorer le patrimoine pèse négativement sur le solde budgétaire alors qu'une opération de vente d'un bien entraîne paradoxalement son amélioration.

Outre un outil d'information sur l'état actualisé du patrimoine communal, le bilan constitue également un outil de gestion et de contrôle. Il permet au collège de prendre des décisions adéquates en matière d'achats, de gestion du matériel et du patrimoine immobilier.

Quelques références chiffrées:

- Sur la base de notre échantillon, le **total bilantaire** des communes wallonnes se montait à la fin 2022 à 23,8 milliards EUR, soit l'équivalent de 7.230 EUR par habitant.
- La **structure des bilans communaux** est orientée «long terme» (graphique). L'actif immobilisé représente en moyenne 84% de l'actif total, les actifs circulants formant le reste, soit 16%. Le passif se caractérise pour sa part par le poids prépondérant des capitaux propres (72% du total bilantaire), les 28% restants étant des dettes. Cette proportion peut laisser présager une forte indépendance financière des administrations communales. Il faut toutefois préciser que le **capital initial** (25,3%) est essentiellement la contre-valeur arithmétique de l'actif net repris dans l'inventaire lors de l'établissement du bilan de départ en 1995. Il ne doit donc pas être considéré comme un capital levé, comme c'est souvent le cas pour les entreprises, mais plutôt comme la contre-valeur du patrimoine que la commune a constitué au fil des années.

Structure simplifiée des bilans des communes wallonnes (2022)

